Commission Régionale Féminine

SAISON 2026 / 2027

PROCÈS-VERBAL N°9

Réunion du vendredi 16 octobre 2026

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7** jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de **3** jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F

Régional 2

Poule A

55701630 FC 93 BOBIGNY 1 / PARIS 13 ATLETICO 1 du 17/10/2026.

La Commission,

Lecture des courriels des 2 clubs :

- FC 93 BOBIGNY indiquant l'indisponibilité des installations sur la Commune de BOBIGNY (justificatif d'indisponibilité joint – mouvement social).
- PARIS 13 ATLETICO précisant ne pas pouvoir accueillir ce match dans le cadre d'une inversion.

Par ces motifs,

Reporte ce match au samedi 31/10/2026.

Possibilité de jouer avant avec l'accord des 2 clubs.